PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 mars 2021 à 19 h 30, à la salle de conférence de l'hôtel de ville, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance ordinaire sans public par voie de visioconférence ou par conférence téléphonique.

Sont présents en visioconférence :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major

Est présent par conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est présent seul à la salle de conférence de l'hôtel de ville et dirige la séance ordinaire par visioconférence et par conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées.

2021-03-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 9 mars 2021 à 19 h 30.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021 par le décret numéro 176-2021 du 3 mars 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par voie de visioconférence et de conférence téléphonique ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance ordinaire sans présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2021 révisé du 2 février 2021
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2021
3.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021
3.4. Avis de motion sur le *Règlement 336-21 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 289-01-14* (RMH 330-2021)
3.5. Dépôt du projet du *Règlement 336-21 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 289-01-14* (RMH 330-2021)
3.6. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'appui politique aux fins de l'élargissement de la route de la Cité-des-Jeunes
5. Ressources humaines
5.1. Nomination d'un lieutenant éligible temporaire
5.2 Embauche d'un pompier volontaire
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes de février 2021
6.2. Autorisation de paiement à *Rancourt Legault Joncas Avocats s.e.n.c.* pour des honoraires professionnels
7. **Période de questions**
8. Administration
8.1 Résolution d'appui à la demande aux gouvernements fédéral et provincial de financer et d'accélérer les projets de branchement à Internet haute vitesse aux résidences mal ou non desservies
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Approbation de la Déclaration annuelle des activités du service de Sécurité incendie
9.2. Renouvellement de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence de Vaudreuil-Soulanges
9.3. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
9.4. Mandat à la firme *Riel Regimbald Architectes*, pour les plans architecturaux pour les toilettes pour handicapés pour le Centre d'hébergement
10. Travaux publics – voirie et déneigement
10.1. Mandat a un ingénieur pour des services conseils en travaux de voirie
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
13.1. Entente de service avec *La maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges* pour le camp de jour estival 2021
14. Autres sujets
14.1. Motion de remerciements
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2021 RÉVISÉ DU 2 FÉVRIER 2021**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget révisé du 2 février 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget révisé du 2 février 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 février 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-06 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 336-21 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 289-01-14* (RMH 330-2021)**

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 336-21 remplaçant le Règlement relatif à la circulation numéro 289-01-14* (RMH 330-2021).

2021-03-07 **DÉPÔT DU PROJET DU *RÈGLEMENT 336-21 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION NUMÉRO 289-01-14* (RMH 330-2021)**

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du *Projet de Règlement 336-21 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 289-01* (RMH 330-2021) au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le *Projet de règlement 336-21 remplaçant le règlement relatif à la circulation numéro 289-01* (RMH 330-2021).

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
17-02-2021	Jonathan Laforest Directeur Centre Sportif Soulanges	En guise de remerciement pour l'aide financière au Centre Sportif Soulanges, une heure de glace offerte hebdomadairement et gratuitement à nos citoyens et publication dans leur page Facebook de notre effort de contribution pour le maintien des activités.
19-02-2021	Yannick Gignac Directeur Direction régionale de la Montérégie Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Mis en berne du drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19.

Février-2021	Extrait des procès-verbaux de la Municipalité de St-Zotique et de la Ville de Pincourt	Avis d'opposition à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant le mode de distribution des trop-perçus de la Sureté du Québec pour l'année 2020

2021-03-08 **DEMANDE D'APPUI POLITIQUE AUX FINS DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE DE LA CITÉ-DES-JEUNES**

ATTENDU QUE la route de la Cité-des-Jeunes est une voie de circulation régionale ;

ATTENDU QUE l'élargissement de la voie est requis afin d'assurer la sécurité des déplacements au bénéfice des usagers de cette route collectrice ;

ATTENDU QUE la construction d'un hôpital augmentera la pression de développement du territoire municipal à des fins d'habitation ;

ATTENDU la déception du conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare face aux solutions proposées par le ministère des Transports aux fins de l'aménagement de la route 340 dans le secteur de Saint-Lazare ;

ATTENDU les constats récurrents au cours des dernières années relativement aux problèmes de congestion et de sécurité sur la route de la Cité-des-Jeunes ;

ATTENDU l'objectif du Conseil municipal de la Ville de Saint-Lazare d'assurer l'optimisation et une meilleure fluidité des déplacements de façon sécuritaire sur la route de la Cité-des-Jeunes dans le secteur de Saint-Lazare afin de répondre aux besoins actuels et aussi futurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Télesphore est concernée par les enjeux de sécurité et de fluidité de la route de la Cité-des-Jeunes ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'APPUYER la démarche de la Ville de Saint-Lazare dans sa demande d'élargissement de la route de la Cité-des-Jeunes ;

DE DEMANDER aux autorités concernées, notamment le ministère des Transports et la Société québécoise des infrastructures, de poser les actions nécessaires afin que les préoccupations ci-dessus exprimées soient considérées et les problématiques identifiées solutionnées et ce, avant l'amorce des travaux de construction du nouvel hôpital ;

QUE la planification de l'aménagement de la route 340 soit adéquatement effectuée ;

D'INVITER les autres municipalités de la région, concernées par les enjeux de sécurité et de fluidité de la route de la route de la Cité-des-Jeunes, à appuyer la présente démarche.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-09 **NOMINATION D'UN LIEUTENANT ÉLIGIBLE TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

DE NOMMER le pompier Christian Fortin au poste de lieutenant éligible temporaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-10 **EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de Monsieur Emmanuel Nadeau au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-11 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 28 février 2021	16 585,49 $
Prélèvements bancaires du 1er au 28 février 2021	21 138,76
Dépenses particulières payées du 1er au 28 février 2021	86 847,06
Comptes à payer au 28 février 2021	49 871,95
TOTAL	**174 443,26 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de février 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes de février 2021 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 28 février 2021 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 28 février 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-12 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *RANCOURT LEGAULT JONCAS AVOCATS S.E.N.C.* POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 305.64 $ taxes incluses, à *Rancourt Legault Joncas Avocats s.e.n.c.* pour des honoraires professionnels à la Cour municipale de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des remerciements ont été envoyés par monsieur Paul McDonald et son épouse pour le magnifique sentier d'hiver au parc André-Leblanc, lesquels expriment l'excellente initiative et mentionnent que le sentier était sécuritaire, bien entretenu et agréable à marcher.

Un remerciement a également été envoyé par madame Micheline Lamarche pour vous remercier du prix de 50,00 $ reçu lors de la décoration de Noël 2020 comme incitatif à embellir la municipalité à cette période de l'année.

2021-03-13 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DE FINANCER ET D'ACCÉLÉRER LES PROJETS DE BRANCHEMENT À INTERNET HAUTE VITESSE AUX RÉSIDENCES MAL OU NON DESSERVIES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a effectué un recensement de son territoire qui révèle qu'encore plus de 2 200 résidences sont toujours mal ou non desservies par un service Internet haute vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE les projets de branchement des résidences sont extrêmement onéreux et que ni la MRC ni les municipalités locales n'ont les budgets nécessaires pour ce faire ;

CONSIDÉRANT QUE les télécommunicateurs n'ont aucune obligation de desservir toutes les maisons du territoire malgré les subventions qu'ils reçoivent sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le manque évident de compétition dans l'industrie des télécommunications ;

CONSIDÉRANT les difficultés pour les petits télécommunicateurs de réaliser des projets de branchements causés par les délais et les coûts associés à l'accès aux poteaux d'autres télécommunicateurs ;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'accès à Internet haute vitesse est un impératif sans lequel l'emploi à domicile est impossible et qu'en conséquence, toute reprise économique doit être accompagnée d'un accès universel à Internet haute vitesse ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André;
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

QUE demande soit faite au gouvernement fédéral et au CRTC de tout mettre en œuvre pour accélérer dans la plus grande urgence, le branchement à Internet haute vitesse, d'accélérer les processus de branchement et d'accès aux poteaux aux moyens et petits télécommunicateurs et de favoriser la compétition dans l'industrie des télécommunications ;

QUE demande soit faite au gouvernement provincial de financer un maximum de projets d'accès à un Internet haute vitesse de qualité pour l'ensemble des citoyens du territoire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux autres municipalités locales, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à mesdames Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, Maryline Picard, députée de Soulanges et Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, ainsi qu'à monsieur Peter Schiefke, député de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-14 **APPROBATION DE LA DÉCLARATION ANNUELLE DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité Incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du rapport annuel 2020 et ont pris connaissance de son contenu,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2020.du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2020 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministère de la Sécurité publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-15 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATIONS D'URGENCE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., C. s-3.4) ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du premier Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRC) le 1er juin 2010 ;

CONSIDÉRANT que les objectifs du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC exigent une entente en renfort pour tout risque dégénérant au-delà des capacités des municipalités locales ;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour but d'assurer les besoins en renfort, et que cette entente est en place depuis 2010 dans la MRC ;

CONSIDÉRANT que l'annexe « A » fait partie intégrante de l'Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situation d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe « A » était due pour un rattrapage des taux d'entraide pour compenser l'écart entre les taux payés aux pompiers par les municipalités/villes versus les taux facturés aux municipalités/villes qui ont demandé de l'entraide ;

CONSIDÉRANT que l'annexe « A » avec la mise à jour des taux pour l'année 2021 a été présentée aux directeurs des services d'incendie des municipalités et des villes de la MRC et que ceux-ci l'ont déjà approuvé à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT que l'annexe « A » prévoit que ces taux seront majorés par la moyenne arithmétique des douze (12) indices mensuels de l'indice IPC Montréal tel que publiés par Statistique Canada et ajustés dans les trente (30) jours de la dernière publication de l'indice de l'année précédente à partir de l'année 2022,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier,
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER et D'APPROUVER la mise à jour des taux pour l'année 2021 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux directeurs généraux des vingt-deux (22) autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-16 **RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19**

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 9 février 2021 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 9 février 2021, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE À LA SUITE D'UN VOTE.

MANDAT À LA FIRME *RIEL REGIMBALD ARCHITECTES*, POUR LES PLANS ARCHITECTURAUX POUR LES TOILETTES POUR HANDICAPÉS POUR LE CENTRE D'HÉBERGEMENT

2021-03-17 ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder à des travaux de rénovation pour des toilettes pour handicapés pour le Centre d'hébergement dans le cadre de son *Plan municipal de sécurité civile*,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Riel Regimbald, architectes*, pour des services professionnels pour préparer des plans architecturaux et procéder à la surveillance des travaux pour des toilettes pour handicapés pour le Centre d'hébergement.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-18 **MANDAT À UN INGÉNIEUR POUR DES SERVICES CONSEILS EN TRAVAUX DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir des services conseils en travaux de voirie par un ingénieur en génie civil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'ingénieure municipale, madame Nirisoa Raherinaina, dans le cadre de l'entente de services d'ingénierie et infrastructures de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), pour des services conseils en travaux de voirie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-03-19 **ENTENTE DE SERVICE AVEC *LA MAISON DE LA FAMILLE VAUDREUIL-SOULANGES* POUR LE CAMP DE JOUR ESTIVAL 2021**

CONSIDÉRANT QUE la *Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges* (MFVS) tiendra le camp de jour après entente intermunicipale au Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe en raison de la pandémie COVID-19

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le protocole d'Entente de services avec la MFVS pour la tenue d'un camp de jour estival pour la saison 2021 au Centre sportif Soulanges à Saint-Polycarpe après entente intermunicipale ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer ladite Entente ;

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière au montant de 3 000,00 $ à la MFVS.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE À LA SUITE D'UN VOTE.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Motion de remerciements est donnée par le maire monsieur Yvon Bériault au conseiller Raymond Leclair pour avoir arroser la patinoire tous les soirs de la semaine de relâche et avoir fait profiter les citoyens du grand air. La patinoire sera fermée à compter du 10 mars 2021 mais la glissoire et le sentier pédestre demeurent ouverts jusqu'à ce que la saison hivernale s'achève.

Motion de remerciements est également donnée par le maire monsieur Yvon Bériault au conseiller Raymond Leclair et à monsieur André Campeau pour avoir très bien entretenu le sentier.

Il remercie également monsieur Serge Liboiron pour le monticule de neige et la glissoire. Il remercie les gens qui, malgré la pandémie ont pu apprécier de prendre l'air cet hiver.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Robert Théorêt demande pourquoi le terrain de la municipalité n'a pas encore été vendu compte tenu que la situation immobilière actuelle présente une excellente opportunité.

Monsieur le maire Yvon Bériault mentionne que l'ingénieur mandaté par la Municipalité étudie présentement le nombre de logements supplémentaires pouvant être octroyé par rapport à l'usine d'épuration. Après étude, il y aura une analyse des propositions d'achat du terrain de la municipalité par le Conseil.

2021-03-21 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par la conseillère Linda Major, appuyé par le conseiller François D'André et résolu que la séance ordinaire du 9 mars 2021 soit levée à 20 h 01.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière